

COMMUNE DE GACOGNE

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du mercredi 08 décembre 2021 à 19 h 30 à la mairie de Gâcogne**ORDRE DU JOUR**

- **Achat du fonds de commerce de l'Auberge,**
- **Fixation du prix de l'eau à Parjot et à la Gare,**
- **Questions diverses.**

Etaient présents : Yvette BOURNAT, Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Martial BEAUDEQUIN, Brigitte HORB, Béatrice KRAWCZYK, Olivier TARTRAT.

Excusés : Martine CAMBIANICA, Guy GODEFROY

Lecture et adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du jeudi 07 octobre 2021 à 19h30.

- **ACHAT DU FONDS DE COMMERCE DE L'AUBERGE**

Le maire rappelle les précédents échanges relatifs à l'Auberge. Suite à un rendez-vous avec les actuels exploitants où il a été proposé de reprendre quelques matériels structurants du fonds de commerce en plus de ceux vendu à la SAS ADG en 2020.

Il est décidé à l'unanimité de racheter le fonds de commerce au 15 janvier 2021 aux conditions suivantes :

- Eléments incorporels : 13 000 € (clientèle, ...)
- Matériels :
 - 13 000 € (correspondant au matériel vendu en 2020 au même prix)
 - 1 hotte : 800 €
 - 2 bars neufs (séparant la cuisine du bar) : 1 912 €
 - 1 meuble réfrigéré avec plan de travail : 747 €

soit un total de 29 459 €.

Un avenant sera signé pour rompre le bail commercial par anticipation au 15 janvier 2021.

Aucun stock ne sera repris. Les fonds nécessaires, soit 30 000 € seront prélevés sur le solde du programme des travaux de la Route de Coulard.

- **FIXATION DU PRIX DE L'EAU A PARJOT ET A LA GARE**

Le Maire expose au Conseil municipal l'ensemble des dépenses 2021 liées aux réseaux d'eau potable de La Gare et Parjot.

L'employé communal a consacré 12 heures de son temps à l'entretien de ces réseaux.

Le Conseil municipal décide :

- de facturer 12 heures de l'employé communal du budget principal au budget de l'eau, soit 211.80 €
- de facturer la somme de 150.58 € à chacun des 10 abonnés.

Cette somme est calculée de la façon suivante :

- Analyses :	603.95 €
- Chlore et javel :	162.45 €
- Employé communal :	211.80 €
- Emprunt - Capital :	500.00 € + intérêts : 27.60 €

soit un total de 1 505.80 € à répartir aux 10 abonnés.

Fait à Gâcogne, le 14 décembre 2021

Christophe GAGNEPAIN
Maire de Gâcogne